



Conseil Communautaire du 9 juillet 2024

Délibération n°2024-74

Thème : Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des emplois

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juillet 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM.

Absents excusés :

Emilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Francine DAERDEN, Guy HERMITTE.

Absents :

Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Emeric SALLE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2024-56 du 4 juin 2024 ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 27 juin 2024 ;
- VU les avis favorables du Comité Social Territorial du 2 juillet 2024 ;
- VU l'avis favorable de la commission Ressources du 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide la suppression du poste :

Emploi/poste/cotation	Motif	Date d'effet
Emploi permanent à temps complet Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine Agent d'accueil et médiateur culturel N°CCB-P-91 IFSE Groupe 2	Transformation en 2 postes à temps non complet	01/07/2024
Emploi permanent à temps complet Cadre d'emploi des techniciens Fabmanager N°CCB-P-2023-2 IFSE Groupe 5	Réduction du temps du poste	13/07/2024

- Décide la création des postes suivants :

Emploi/poste/cotation	Motif	Date d'effet
Emploi permanent à temps non complet 17.5/35e Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine – tous grades Agent d'accueil et de médiation - médiathèque N°CCB-P-2024-4 IFSE Groupe 2	Division d'un poste à temps complet en deux temps non complet	01/07/2024
Emploi permanent à temps non complet 17.5/35e Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine – tous grades Agent d'accueil et médiateur culturel - CAC N°CCB-P-2024-5 IFSE Groupe 2	Division d'un poste à temps complet en deux temps non complet	01/07/2024
Emploi permanent à temps non complet 28/35e Cadre d'emploi des techniciens Fabmanager N°CCB-P-2024-6 IFSE Groupe 5	Evolution du besoin	13/07/2024

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois créés ou modifiés, en l'absence de candidats titulaires correspondant aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 ou L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

1-2 JUIL. 2024

Date de Transmission en Préfecture :

1-2 JUIL. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20240709-2024_74-DE
Reçu le 12/07/2024

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANÇONNAIS

AB Prefecture
005-240500439-20240709-2024_74-DE
Reçu le 12/07/2024 Après délibération du 09/07/2024

Filières	Cadre d'emploi (tous grades)	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolution (emplois ETP)
Permanents				
Administrative		36.80	35	
A	Attaché	8.30	7	
B	Rédacteur	7.75	8	
C	Adjoint administratif	20.75	20	
Technique		63.55	59	
A	Ingénieur	10.00	10	
B	Technicien	13.00	11	
	Technicien - jusqu'au 13/07/2024	1.00	1	-1 au 13/07/2024
	Technicien - à partir du 13/07/2024	0.80		+1 au 13/07/2024
C	Adjoint technique	31.75	31	
C+	Agent de maîtrise	6.00	5	
	Agent de maîtrise - jusqu'au 13/09/2024	1.00	1	
Culturelle		38.25	36	
A	Bibliothécaire	1.00	1	
	Professeur d'enseignement artistique	6.00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1.00		
B	Assistant d'enseignement artistique	19.25	19	-1TC +2TNC50%
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7.00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4.00	4	
Sociale		17.70	16	
A	Assistant socio éducatif	3.00	1	
	Educateur de jeunes enfants	6.00	6	
	Infirmier en soins généraux	0.70	1	
	Conseiller socio éducatif	1.00	1	
C	agent social	6.00	6	
	ATSEM	1.00	1	
Médico-sociale		25.70	25	
A	Infirmier en soins généraux	2.70	3	
	Médecin ou Puéricultrice	1.00	1	
B	Auxiliaire de puériculture	22.00	21	
Police municipale		1.00		
A	Chef de service de PM	1.00		
Animation		7.00	6	
B	Animateurs	2.00	2	
C	Adjoint d'animation	5.00	4	
Hors filière		2.00	2	
collab.	Attaché	1.00	1	
	Collaborateur de cabinet	1.00	1	
Total Permanents		192.00	179	
Non permanents				
Technique		1.20	1	
B	Technicien - jusqu'au 13/09/2024	1.00	1	
C	Adjoint technique	0.20		
Total Non permanents		1.20	1	
Total général		193.20	180	